



**MINISTÈRE  
CHARGÉ DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION DES  
DIPLOMÉS DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

La ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargée des sports,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-26, D. 212-42 et D. 212-58,

Vu le décret n° 2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu l'arrêté du 12/07/2007 portant création du certificat de spécialisation Accompagnement et intégration des personnes en situation de handicap,

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 03/12/2020,

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup>.- Le certificat de spécialisation Accompagnement et intégration des personnes en situation de handicap des diplômés de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport est attribué aux personnes dont les noms suivent :

<b>N° du diplôme</b>	<b>Genre, nom et prénom Date et lieu de naissance</b>		
BPCSALP200002	Monsieur	ABBEY	Anthony
BPCSALP200003	Madame	BAZIN	Marion
BPCSALP200004	Monsieur	CHALIN	Nathan
BPCSALP200005	Monsieur	CHARDONNET	Yoann
BPCSALP200006	Madame	CREMIEUX	Fanny
BPCSALP200007	Monsieur	GUILLEMARE	Loïc
BPCSALP200008	Monsieur	HELIAS	Romain
BPCSALP200009	Monsieur	HUCBOURG	Brice
BPCSALP200010	Monsieur	MARCHAND	Simon
BPCSALP200011	Monsieur	MASSON	Renaud
BPCSALP200012	Madame	PRAT	Alexandra
BPCSALP200013	Monsieur	RENAMBOT	Gwen
BPCSALP200014	Monsieur	RIFFAUD	Joris
BPCSALP200015	Monsieur	SOMMET	Matthieu

Article 2.- Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Nouvelle-Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES, le 03/12/2020

P/ Le Directeur Régional et Départemental de la Jeunesse,  
des Sports et de la Cohésion Sociale,

et par délégation,  
la cheffe de service

  
Marie-Jeanne EHLINGER